

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Arrêté du 15 juin 2004 portant nomination des membres des quatre groupes de travail spécialisés et des membres du comité de pilotage permanent du comité stratégique du programme national hépatites virales

NOR: SANP0422325A

Le ministre de la santé et de la protection sociale,
Vu l'article L. 1421-3-1 du code de la santé publique ;
Vu les articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 8 avril 2003 portant création du comité stratégique du programme national hépatites virales ;
Vu l'arrêté du 19 janvier 2004 portant nomination au comité stratégique du programme national hépatites virales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont constitués, en application de l'article 7 de l'arrêté du 8 avril 2003 susvisé, quatre groupes de travail spécialisés :

- définition des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions du programme national hépatites virales ;
- prévention primaire des hépatites virales hors usage de drogues ;
- renforcement de la prévention, de la prise en charge pluridisciplinaire et de l'accès au traitement de l'hépatite C chez les usagers de drogues ;
- optimisation de la prise en charge en ville et à l'hôpital des malades atteints d'hépatite C ou B (hors toxicomanie), notamment en matière d'accès au traitement, de prise en charge psychiatrique et de gestion des effets indésirables du traitement.

Art. 2. – Sont nommées en qualité de membres des groupes de travail spécialisés les personnalités dont les noms suivent :

Groupe I

Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions du programme national hépatites virales

M. le professeur Pierre Czernichow, personne qualifiée, responsable du groupe.
M. le docteur Jean-Claude Desenclos, représentant l'Institut de veille sanitaire, coresponsable du groupe.
Mme Marta Balinska, représentant l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.
M. le professeur Patrice Couzigou, représentant la Société nationale française de gastro-entérologie.
M. le docteur Jean-Paul Jacques, représentant les unions régionales des médecins libéraux.
M. le docteur Pierre-Yves Bello, Office français des drogues et toxicomanies.
Mme la docteure Anne Daguanel-Nguyen, pharmacienne hospitalière.
Mme Huguette Vigneron-Meleder, représentant le bureau des directeurs d'agences régionales d'hospitalisation.
Mme la docteure Anne Boucharlat, représentant la Conférence des médecins inspecteurs régionaux de santé publique.
Mme Anne Degodet, représentant l'association SOS hépatites fédération.
Mme Frédérique Pothier, représentant l'association Le Lien.
M. Jean-Marie Le Gall, représentant l'association AIDES.

Groupe II

Prévention primaire des hépatites virales hors usage de drogues

M. le professeur Jean Carlet, anesthésiste-réanimateur, responsable du groupe.

M. le professeur Stanislas Pol, hépatologue, représentant l'Agence nationale de recherches sur le sida, coresponsable du groupe.

M. le professeur François Denis, membre du comité technique des vaccinations.

Mme la docteure Laurence Allain, Agence nationale de recherches sur le sida.

M. le professeur Joseph Hajjar, représentant la Société française d'hygiène hospitalière.

M. le professeur Claude Dreux, représentant le Conseil national de l'ordre des pharmaciens.

M. le docteur Robert Regard, représentant du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

M. le docteur Jackie Ahr, représentant le Conseil national de l'ordre des médecins.

Mme Anne Grob, pharmacienne biologiste.

Mme la docteure Françoise Roudot-Thoraval, épidémiologiste.

Mme la docteure Odile Siruguet, représentant le directeur des relations du travail.

Mme la docteure Marie-Laure Férial, représentant la Conférence des médecins inspecteurs régionaux.

Mme Jocelyne Vidal, présidente de l'association SOS hépatites Languedoc-Roussillon.

M. Maxime Journiac, représentant Sida info service-hépatites info service et le Collectif hépatites virales.

M. Jacky Dubouclez, représentant Act Up-Paris.

Groupe III

Renforcement de la prévention, de la prise en charge pluridisciplinaire et de l'accès au traitement de l'hépatite C chez les usagers de drogues

M. le professeur Bernard Filoche, représentant l'Association française pour l'étude du foie, responsable du groupe.

M. le docteur Didier Jayle, président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, coresponsable du groupe.

Mme Catherine Patris, mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

M. Frédéric Blettery, représentant le directeur de l'administration pénitentiaire.

M. le docteur Julien Emmanuelli, représentant l'Institut de veille sanitaire.

Mme Anne Guichard, représentant l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

M. le docteur Jean-Philippe Lang, personne qualifiée.

Mme Sandrine Loubière, personne qualifiée.

M. le docteur Alain Morel, président de la Fédération française d'addictologie.

Mme la docteure Catherine Pequart, directeur médical de l'association Charonne.

M. le professeur Patrick Marcellin, représentant la Fédération nationale des pôles de référence et réseaux hépatites.

M. le docteur Laurent Michel, psychiatre en milieu pénitentiaire.

Mme la docteure Hélène Prodhon, représentant la Conférence des médecins inspecteurs régionaux.

Mme Cynthia Benkhoucha, représentant l'association AIDES et le collectif hépatites virales.

M. Etienne Matter, représentant l'association ASUD.

M. Thierry Faucher, président de l'association SAFE.

M. le docteur Pascal Melin, représentant l'association SOS hépatites fédération.

Groupe IV

Optimisation de la prise en charge en ville et à l'hôpital des malades atteints d'hépatite C ou B (hors toxicomanie), notamment en matière d'accès au traitement, de prise en charge psychiatrique et de gestion des effets indésirables du traitement

M. le docteur Laurent Cattan, président de l'Association nationale des médecins généralistes pour la réflexion et l'étude sur l'hépatite C, responsable du groupe.

M. le docteur Thierry Fontanges, représentant le Club de réflexion des cabinets de groupes d'hépatogastro-entérologie, coresponsable du groupe.

M. le professeur Jean-Claude Trinchet, représentant le Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Mme la docteure Elisabeth Delarocque-Astagneau, représentant l'Institut de veille sanitaire.

M. Patrice Dosquet, représentant l'Agence nationale pour l'accréditation et l'évaluation en santé.

Mme Nathalie Morgensztejn, représentant l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

M. Michel Piolot, représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

M. Jean-Pierre Tarot, représentant la Fédération nationale de la mutualité française.

M. le professeur Gilles Pialoux, représentant la Société de pathologie infectieuse de langue française.

M. le professeur Patrice Cacoub, représentant la Société française de médecine interne.

M. le docteur Jacques Denis, représentant l'Association nationale des gastro-entérologues des hôpitaux généraux.

M. le docteur Guy Ménahem, médecin généraliste au Trait d'union.
M. le professeur Pierre Czernichow, personne qualifiée.
M. le docteur Jean-Philippe Lang, personne qualifiée.
Mme Sandrine Loubière, personne qualifiée.
M. le docteur Abdon Goudjo, personne qualifiée.
M. Robert Chapel, représentant la Conférence des directeurs de centres hospitaliers.
M. Gilles Schutz, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée.
Mme la docteure Geneviève Feyfant-Raymond, médecin inspecteur de santé publique.
M. Michel Bonjour, représentant l'association SOS hépatites fédération.
M. Miguel de Melo, représentant l'association ARCAT.

Art. 3. – Sont nommés en qualité de membres du comité de pilotage permanent :

M. le professeur Daniel Dhumeaux.
M. le docteur Didier Jayle.
M. le professeur Pierre Czernichow.
M. le docteur Jean-Claude Desenclos.
M. le professeur Jean Carlet.
M. le professeur Stanislas Pol.
M. le professeur Bernard Filoche.
M. le docteur Laurent Cattan.
M. le docteur Thierry Fontanges.

Art. 4. – Le secrétariat du comité de pilotage permanent et des groupes de travail spécialisés est assuré par la direction générale de la santé.

Art. 5. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
W. DAB